



Les bénévoles au gilet rouge entourent (de gauche à droite), Sandrine Geffroy coordinatrice des ateliers du CCAS, Sophie Fourchy de la Fondation Internationale Carrefour, Patrice Randriamorasata, président de Pacte 92, Patrick Nanin, président de Pacte 62, Sébastien Pietrasanta, Christiane Carrier et Catherine Lebreton, responsable de l'épicerie.

La ville crée une épicerie

> entraide



La ville, en partenariat avec l'association Pacte 92, a ouvert une épicerie solidaire destinée aux personnes défavorisées. Son principe : vendre des produits 80 % moins cher que le prix du marché.

Il y a quelques mois, ce n'était encore qu'une plateforme vide. Désormais, caisses enregistreuses, étagères et chambres froides ont pris place dans un local d'une superficie de 700 m² loué par le Centre communal d'action sociale (CCAS) et installé au 4 rue Louis Armand. Le matériel et les marchandises de l'épicerie sont fournis par l'association Pacte 92 (Pour agir contre toute exclusion), parrainée par la fondation internationale Carrefour. L'objectif de cette structure est de donner la possibilité aux personnes ayant un très faible revenu de continuer à faire leurs achats dans des structures proches des circuits de distribution traditionnels. « Avec la crise économique actuelle, de plus en plus de personnes se trouvent dans des

situations très précaires. En ouvrant une épicerie solidaire, c'est une façon concrète pour la ville d'aider les personnes les plus fragiles », analyse Christiane Carrier, maire-adjointe déléguée aux affaires sociales.

Une équipe de bénévoles

Pour faire tourner cette épicerie, la responsable, Catherine Lebreton, peut compter sur une équipe de bénévoles enthousiastes et volontaires qui sont majoritairement des bénéficiaires de l'épicerie. « Ils trient les produits qui arrivent et les mettent en rayon. Nous allons également en former quelques-uns pour s'occuper des caisses enregistreuses. Ce sont des personnes qui pourront acheter des produits de l'épicerie », détaille-



Quatre bénévoles de l'épicerie solidaire (de gauche à droite) : Zoubida, Jaouad, Toiria et Guy.



Épicerie solidaire

t-elle. « Pendant dix ans, j'ai été bénévole aux Restos du cœur, raconte Guy, 80 ans. Je ne voulais pas rester à rien faire et pour moi, c'est important de donner de mon temps ». Être bénévole peut aussi être une histoire de famille. Jaouad vient avec sa mère Toiria et sa tante Zoubida. « Je suis à la recherche d'un emploi donc venir tous les matins ici à 7h me permet de garder le rythme du travail. C'est toujours mieux que de rester chez soi », confie-t-il. « Lorsque nous sommes arrivés, il y avait uniquement les étagères, se souvient Zoubida. Maintenant, ça a bien changé, c'est un peu comme un bébé qui naît devant nous ».

Une insertion durable

Les bénévoles ne manquent pas de travail et doivent faire face à l'arrivage de marchandises très variées. « En plus de l'alimentation, nous recevons du textile, des jouets, des

cosmétiques. Cela dépend des moments », précise Catherine Lebreton. Fatima a fait partie des premiers clients ayant accès à l'épicerie, le 18 décembre dernier. « J'ai pu acheter de nombreux produits comme n'importe qui, se réjouit-elle. Je me suis même procuré un fromage que ma fille adore mais qui ne rentre pas dans mon budget habituellement ». En plus du volet alimentaire, l'épicerie met l'accent sur l'insertion durable des bénéficiaires. « Loin des clichés, cette épicerie solidaire n'est pas de l'assistantat mais de l'entraide envers les personnes les plus défavorisées », a rappelé le maire, Sébastien Pietrasanta, lors de l'inauguration. Dans ce but, le CCAS réalisera, à partir de fin janvier, un travail d'accompagnement social par le biais d'ateliers. Ils s'articuleront autour de trois volets : santé et alimentation, confiance en soi et insertion sociale. Les premiers ateliers à se mettre en place seront les cours de cuisine. Ouverte deux

jours par semaine, l'épicerie devrait accueillir, dans les six mois à venir, plus de 300 familles. ■

Une commission d'habilitation

Pour bénéficier de l'épicerie solidaire, les demandeurs orientés par les travailleurs sociaux des services municipaux, du conseil général et les associations partenaires, doivent déposer un dossier qui sera étudié par une commission d'habilitation du CCAS. L'acceptation du dossier ouvre un droit d'accès à l'épicerie solidaire sur une période déterminée de trois à six mois. Les personnes habilitées reçoivent une carte et peuvent venir remplir leur panier une fois tous les 15 jours selon un plafond de dépenses fixé en fonction de la constitution du ménage.